

## Art. 1 – Organisation

A. Ce Championnat de France est un championnat individuel.

Il est organisé en 3 phases :

- ✓ Phase 1 : par département le 11 et/ou 12 février 2024
- ✓ Phase 2 : par district ou région le 16 et/ou 17 mars 2024
- ✓ Une phase nationale les 15 et 16 juin 2024

B. Les membres de la délégation française participant au Championnat du monde 2023 seront exemptés des phases départementales et régionales et qualifiés pour la phase nationale. La délégation est composée de : DI MARTINO Nathalie, JACQUES Pépita, MURAT Valérie, SAMSON Stéphanie, WISNIEWSKI Fély, COSQUER Frédéric, KARCZEWSKI Olivier, ROLLAND Patrick, SANCHEZ Pierre-LUC et VIAL Paulo.

Les Champion(ne)s de France 2023 seront exemptés des phases départementales et régionales et qualifiés pour la phase nationale. Sont concerné(e)s QUITTELIER Laurent, PERRAIS Martine, GRAU Mireille, ROBERT Nadine.

Les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> du Championnat de France 2023 non exempté(e)s pour les conditions énoncées ci-dessus, sont exempté(e)s de la phase départementale et qualifié(e)s pour la phase régionale. Sont concerné(e)s SACCO Isabelle, SOULA Dominique, PUJOL Nicole, ROUX Catherine, BAIN David, SCHLAGETER Jacques, SALVINI Jean-Michel, BERTHOMIERE Patrick, SIMONIAN Olivier, DJOUAD Layachi.

Les joueurs et joueuses exemptés doivent s'inscrire près du département d'appartenance de leur club et payer les droits d'engagement.

La participation au Championnat départemental est obligatoire, pour une éventuelle qualification au Championnat district/régional.

La participation au Championnat district/régional est obligatoire pour une éventuelle qualification à la phase nationale.

C. Dans chacune des phases, les égalités sont traitées conformément aux dispositions de l'article 23.1 du règlement sportif.

## Art.2 – Les participant(e)s

- A. La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses, des catégories SENIORS+, licencié(e)s FFBSQ.
- B. Les joueurs ou joueuses étranger(e)s licencié(e)s FFBSQ sont autorisé(e)s à participer sans pouvoir prétendre au titre de Champion(ne) de France.
- C. Les catégories d'âge sont celles énoncées au paragraphe 1.6.2 de la circulaire des compétitions de la saison 2023/2024. Durant les 3 phases de la compétition, les SENIORS+ C bénéficient à chaque partie d'une bonification. Cette bonification figure sur le listing spécifique.

**Art. 3 - Phase départementale**

- A. Chaque participant(e) effectue 8 lignes en 2 séries de 4 lignes ou 4 séries de 2 lignes (choix de l'organisateur), consécutives ou non. Le décalage est déterminé par le comité départemental ou à défaut la ligue ou CSR, en fonction du nombre de pistes utilisées.
- B. A l'issue des 8 lignes, un titre de Champion départemental est décerné dans chaque catégorie.
- C. Les quotas de qualification pour la phase district/régionale sont déterminés par la ligue (ou CSR) avec un minimum de 60% des participants par catégorie.
- D. Le Comité départemental, ou à défaut la ligue (ou CSR), décide des lieux et établit les horaires en concertation avec le ou les centres choisis. Si un Comité départemental ne dispose pas de centre homologué, il peut effectuer sa phase dans un centre homologué de son district.
- E. Engagement à la compétition : 16.50 € + le prix de toutes les parties jouées à un tarif qui ne saurait excéder le tarif de 3,60 € l'unité, à régler au Comité Départemental, ou à défaut la ligue (ou CSR).

**Art. 4 – Phase district/régionale**

- A. Chaque participant effectue 8 lignes en 2 séries de 4 lignes ou 4 séries de 2 lignes (choix de l'organisateur), consécutives ou non. Le décalage est déterminé par la ligue ou CSR, en fonction du nombre de pistes utilisées.
- B. A l'issue des 8 lignes, un titre de Champion district/régional est décerné dans chaque catégorie.
- C. Les champion(ne)s de chaque catégorie sont automatiquement qualifié(e)s pour la phase nationale, ainsi que leurs suivant(e)s dans la limite des quotas déterminés par le CNB. Ces quotas sont calculés au prorata des engagé(e)s à la phase départementale.
- D. SENIORS+ C : La 1<sup>ère</sup> dame et le 1<sup>er</sup> homme ayant un bonus  $\geq 18$ , non qualifiés pour la finale du Championnat de France, sont automatiquement qualifié(e)s pour le Trophée Golden Age, ainsi que leurs suivant(e)s dans la limite des quotas déterminés par le CNB. Ces quotas sont calculés au prorata des engagé(e)s à la phase départementale.
- E. La ligue (ou CSR), décide des lieux et établit les horaires en concertation avec le ou les centres choisis.
- F. Engagement à la compétition : 4 € + le prix de toutes les parties jouées à un tarif qui ne saurait excéder 3,60 € l'unité, à régler à la ligue (ou CSR).

**Art. 5 - Championnat de France****A. Lieu :**

✓ Dames : CHALONS

✓ Hommes : REIMS - TINQUEUX

**B. Déroulement :**

- ✓ Qualifications : Chaque participant effectue 8 lignes en 4 séries de 2 lignes, consécutives ou non.
- ✓ Finale : 6 lignes (3 séries de 2 lignes) pour les 10 premières joueuses par catégorie, et 16 premiers joueurs par catégorie, au classement des qualifications.
- ✓ Les scores seront intégralement conservés.

C. Titres décernés : Les titres de Champion(ne) de France sont décernés au 1<sup>er</sup> joueur français et à la 1<sup>ère</sup> joueuse française sur le total des 14 lignes dans chaque catégorie.

D. Engagements : Les frais des parties sont pris en charge par le CNB pour toutes les catégories.

**E. Forfaits, repêchage, modifications :**

- ✓ Forfait : Les participants(tes) qui déclarent forfait sont tenus(es) de le faire savoir à leur district/ligue régionale qui requalifie dans l'ordre du classement district/régional jusqu'au **12 mai 2023 au soir**. Le CNB recalculera des quotas (sur participation des districts) pour un repêchage dans les districts dans l'ordre du classement district/régional jusqu'au **19 mai 2023 au soir**. Après cette date, le CNB requalifie dans l'ordre des classements des districts qui compose la région du lieu de la finale nationale.
- ✓ Modifications : Des modifications peuvent être apportées au nombre de qualifié(e)s en fonction du nombre de pistes disponibles ou du nombre de joueurs ou joueuses d'outre-mer qualifié(e)s.

**Art. 6 – Trophée Golden Age****A. Lieu :**

✓ Dames : CHALONS

✓ Hommes : REIMS - TINQUEUX

B. Engagements : Les frais des parties sont pris en charge par le CNB.

**C. Déroulement de la phase nationale :**

- ✓ Cette phase regroupe **20 participants et 16 participantes**. Chaque participant effectue 6 lignes en 2 séries de 3 lignes, consécutives ou non, avec changement de pistes à l'issue de la première série.

D. Le Trophée GOLDEN AGE sera décerné sur le total des 6 lignes.

E. Forfaits, repêchage, modifications :

- ✓ Forfait : Les participants(tes) qui déclarent forfait sont tenus(es) de le faire savoir à leur district/ligue régionale qui requalifie dans l'ordre du classement district/régional jusqu'au **12 mai 2023 au soir**. Le CNB recalculera des quotas (sur participation des districts) pour un repêchage dans les districts dans l'ordre du classement district/régional jusqu'au **19 mai 2023 au soir**.

Après cette date, le CNB requalifie dans l'ordre des classements des districts qui composent la région du lieu de la finale nationale.

- ✓ Modifications : Des modifications peuvent être apportées au nombre de qualifié(e)s en fonction du nombre de pistes disponibles ou du nombre de joueurs ou joueuses d'outre-mer qualifié(e)s.

**Art. 7 – Divers**

Tous les participants doivent respecter les règles sanitaires en vigueur. Les règles édictées par le ministère chargé des sports et les consignes peuvent évoluer dans le temps.

Tous les règlements de la F.F.B.S.Q. sont applicables à ce Championnat de France.

Le CNB se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.